

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-4944

commune (s) : Ecully

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Luizet et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'aménagement de la place Abbé Balley à Ecully, une parcelle de terrain de 828 mètres carrés, appartenant à la commune d'Ecully et constituant l'assiette de cette place située rue Luizet.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine achèterait ce bien à titre purement gratuit et libre de toute location ou occupation. La Communauté urbaine prendra en charge la démolition du bâtiment édifié sur ladite parcelle et l'aménagement de la place, l'ensemble étant évalué à 240 000 € HT ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis relatif à l'acquisition de la parcelle de terrain située rue de Luizet à Ecully et appartenant à la Commune.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1289 individualisée le 13 novembre 2006 pour 348 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 300 - fonction 824 et en recettes : compte 132 800 - fonction 824 - exercice 2007,

- en dépenses réelles : compte 211 300 - fonction 824 à hauteur de 1 300 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,